



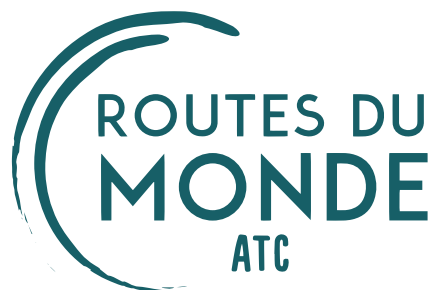
ANTILLES : PAIN DE SUCRE

5 départs en 2025

12 jours / 10 nuits

À partir de 2 330€

minimum 4 - maximum 25 participants



Les points forts de ce séjour

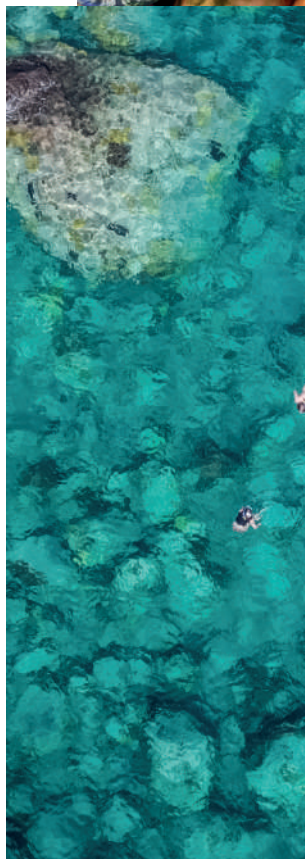
- Des **paysages volcaniques** de la Martinique aux **plages paradisiaques** des Saintes, en passant par les **falaises** de la Grande-Terre en Guadeloupe.
- Plongée dans l'**histoire et la culture créole**, avec la découverte de Saint-Pierre, ancienne capitale détruite par la Montagne Pelée, du Fort Napoléon aux Saintes...
- Dégustation des **saveurs antillaises**, entre rhums, cuisine créole et spécialités locales comme le «Pollo Pibil» ou les «tourments d'amour».
- Moments de détente et de baignade, sur **les plus belles plages** des Caraïbes.

En option

(facultative avec supplément, à souscrire à la réservation)

Découverte du Nord et/ou du Sud Impérial de la Martinique, la Grande Terre, les chutes du Carbet & Le Parc de Valombreuse, découverte des Saintes.

Pour plus d'informations, veuillez nous consulter.





LE PROGRAMME

JOUR 1: FRANCE - FORT DE FRANCE

Rendez-vous des participants à l'aéroport. Formalités d'enregistrement et envol à destination de Fort de France. Arrivée dans l'après-midi. Accueil à l'aéroport par votre correspondant et transfert à votre hôtel. Installation à votre hôtel. Pot de bienvenue. Dîner et nuit à votre hôtel 3***.

JOURS 2 À 4 : LA MARTINIQUE

Séjour libre en ½ pension : petit déjeuner et dîner. Nuit à l'hôtel 3***.

Options (facultatives avec supplément) :

Le Nord Créole

Départ le matin de l'hôtel pour une journée dans la partie tropicale de l'île, au nord de la Martinique. Découverte du Sacré-Cœur et premier arrêt au Jardin de Balata, magnifique parc qui rassemble des fleurs et des plantes qui vivent dans les pays chauds à travers le monde.

On gagne ensuite le site historique de St-Pierre (classé ville d'art et d'histoire) : la ville fut totalement détruite en 1902 par l'éruption de la Montagne Pelée toute proche. Visite des ruines. Émouvante évocation de la nuée brûlante, des 28 000 morts, et du seul survivant, un prisonnier incarcéré pour ivrognerie : Cyparis... Saint-Pierre était alors la vraie capitale de la Martinique, avant l'essor de Fort-de-France. On l'appelait le « Petit Paris des Antilles » et son théâtre était une copie de celui de Bordeaux. Poursuite vers la commune du Morne-Rouge, déjeuner de spécialités dans un restaurant typique et familial proche de la Montagne Pelée... L'après-midi, basculons de l'autre côté du massif montagneux et retour tranquille vers l'hôtel, par la route de la Côte, avec un arrêt dans une distillerie proposant l'un des meilleurs rhums.

Le Sud Impérial

Départ pour le Sud de l'île et la commune de Trois-Îlets. Visite du Domaine de la Pagerie où naquit l'Impératrice Joséphine (une excellente guide répond à vos questions sur son mariage à 16 ans avec M. de Beauharnais, qui finira décapiter, sur le mariage avec Napoléon, sur la famille Tascher de la Pagerie, sur son prénom Rose, sur ses origines békés et sa position sur l'esclavage...), puis arrêt à la « Maison de la Canne ». Le circuit se poursuit par le pittoresque route des Anses, qui dessert plusieurs petits villages de pêcheurs, authentiques, colorés. Puis la commune du Diamant et son majestueux rocher, En continuant vers le sud, découverte des techniques de fabrication du rhum et dégustation dans une distillerie toujours en service (selon les saisons de production de la canne). Apéritif et déjeuner en bord de mer. Baignade sur l'une des plus belles des Caraïbes, avec ses cocotiers inclinés sur le sable et son lagon turquoise. Farniente et détente. En fin d'après-midi, retour à l'hôtel.

JOUR 5 : FORT DE FRANCE > POINTE À PITRE - GUADELOUPE

Petit déjeuner. Selon les horaires de vol, transfert à l'aéroport de Fort de France et assistance aux formalités d'enregistrement et embarquement à destination de Pointe à Pitre. Déjeuner libre.

Accueil à l'aéroport par votre correspondant à l'arrivée et transfert à votre hôtel 3***. Dîner et nuit.

JOURS 6 À 8 : GUADELOUPE

Séjour libre en ½ pension : petit déjeuner et dîner.

Nuit à l'hôtel 3***.

Options (facultatives avec supplément) :

La Grande Terre

La Grande-Terre dans ce qu'elle a de plus beau et de plus exceptionnel. La commune de Ste-Anne, puis la traversée des Grands Fonds et le cimetière typique de Morne à l'Eau. C'est la partie Est du « papillon » la plus chaude, le vrai domaine de la canne à sucre, avec des champs immenses qui ondulent sous les alizés, jusqu'à l'horizon, comme des océans verts. La partie Nord de l'île et les superbes points de vue des Portes d'Enfer et de la Pointe de la Grande Vigie, où l'Océan Atlantique rencontre la Mer des Caraïbes et se fracasse sur les falaises depuis des siècles. Baignade sur la magnifique plage du Souffleur à Port-Louis, côté Caraïbes. Déjeuner antillais, au cours de la journée. Enfin, la Pointe des Châteaux, et une vue magnifique sur l'île et ses dépendances, au soleil tombant. Retour à l'hôtel.

Chutes du Carbet & Le Parc de Valombreuse

Départ vers le sud de la Basse Terre. Arrêt à Sainte Marie, lieu de débarquement de Christophe Colomb et au Temple hindou de Changy. Promenade pédestre facile dans un décor tropical superbe pour approcher les Chutes du Carbet, qui prennent leur source près du volcan de la Soufrière : pause photo depuis la plateforme, à une centaine de mètre de la chute. Avant le déjeuner, pause à l'Allée Dumanoir, véritable monument historique : une route rectiligne entre une double rangée de palmiers royaux... Déjeuner de spécialités dans un restaurant typique et familial de la côte au vent. L'après-midi, découverte du Parc Floral de Valombreuse, à Petit-Bourg : entre autres, plus de 300 espèces de fleurs, d'orchidées, et d'arbres. Retour à l'hôtel.

JOUR 9 : GUADELOUPE > LES SAINTES

Petit déjeuner à votre hôtel et journée libre.

Dans l'après-midi, descente vers Trois Rivières pour embarquement sur le bateau pour l'île des Saintes. Accueil, transfert et installation à votre l'hôtel 2** aux Saintes qui donne sur la superbe Baie des Saintes & le soleil couchant. Dîner et Nuit.

JOUR 10 : LES SAINTES

Séjour libre en ½ pension : petit déjeuner et dîner. Nuit à l'hôtel.

Option (facultative avec supplément) :

Les Saintes

Découverte de l'île et visite guidée du Fort Napoléon, où l'Empereur ne vint jamais, mais qui a gardé de superbes fortifications du XVII^e siècle, gardant la baie - l'une des plus belles du monde - et offrant de merveilleux points de vue... Les silencieux pourront découvrir de nombreux iguanes immobiles dans la végétation. Baignade sur la jolie plage de Pompierre et farniente à l'ombre des cocotiers. Déjeuner de spécialités saintoises, au bord de l'eau, dans un endroit de rêve... Pendant l'après-midi, temps libre pour une promenade et du shopping dans le bourg. Ne pas oublier de goûter aux « tourments d'amour » (heureusement, ce ne sont que des gâteaux!). Retour à l'hôtel. 300 espèces de fleurs, d'orchidées, et d'arbres. Retour à l'hôtel.

JOUR 11 : LES SAINTES > GUADELOUPE > FRANCE



Petit déjeuner à votre hôtel. Déjeuner libre.

Traversée retour vers Trois Rivières et continuation vers l'aéroport Pôle Caraïbes, assistance aux formalités d'enregistrement et embarquement pour Paris.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'ordre des visites, le lieu des nuitées et le sens du circuit peuvent être modifiées. Une visite peut être remplacée ou inversée par une autre sans préavis. Le temps libre peut être utilisée pour réaliser une visite non effectuée pour des raisons techniques.

LE PRIX

Date de départ	Prix / personne à partir de ... au départ de Paris
Mardi 11 mars	2 875 €
Mardi 8 avril	2 480 €
Mardi 13 mai	2 400 €
Mardi 7 octobre	2 330 €
Mardi 4 novembre	2 400 €

Il est également possible de partir directement depuis certaines villes de provinces.

Pour plus d'informations, veuillez nous consulter !

Le prix comprend

- Les vols réguliers en classe économique.
- Les taxes « Aéroports » et « Surcharge transporteur YR » au départ de Paris estimées « à partir » de 335 €/personne (* Transat & Inter île FDF/PTP) au 28 février, montant révisable.
- L'accueil à l'arrivée et les transferts en autocar climatisé.
- Le pot de bienvenue à l'arrivée dans chaque hôtel sur chaque île.
- L'hébergement pendant 10 nuits comme suit : 4 nuits dans un hôtel *** en MARTINIQUE : en catégorie standard (taxes de séjour incluses) / 4 nuits dans un hôtel *** en GUADELOUPE : en catégorie standard (taxes de séjour incluses) / 2 nuits dans un hôtel ** aux SAINTES : en catégorie standard (taxes de séjour incluses).
- Les Transferts aller & retour
- Les taxes de séjour
- La demi-pension : petits déjeuners et dîners dans les hôtels incluant les boissons (1/4 vin et 1/2 eau).
- L'inter îles en avion entre Fort de France et Pointe à Pitre (en classe économique)
- La traversée maritime A/R de Guadeloupe vers Les Saintes – taxes portuaires incluses.
- L'assistance de Passion Outremer sur place : réunion d'information, permanences à l'hôtel et assistance départ aéroport.
- L'assistance sur place : réunion d'information, permanences à l'hôtel, assistance départ.

Le prix ne comprend pas

- Les assurances (facultatives) annulation, assistance, rapatriement et bagages sont à souscrire au moment de la réservation. Pour plus d'informations, nous consulter.
- Les éventuelles « surcharges carburants » et « hausses taxes aéroport » pouvant survenir entre ce jour le 28 février et l'émission des billets.
- Le programme d'excursions « DECOUVERTE DE MADIKERA » incluant : 5 journées avec déjeuner et boissons, tel que mentionné dans le programme, incluant le transport en autocar climatisé, les guides, les entrées dans les sites et monuments visités et les déjeuners avec boissons : à partir de 445€ / personne
- Les repas & boissons non mentionnés.
- Les dépenses personnelles et autres extras.
- Le supplément Chambre Individuelle
- Le supplément pré et post acheminements depuis certains villes de province. Pour plus d'informations, veuillez nous contacter.

INFORMATION STANDARD POUR DES CONTRATS DE VOYAGE À FORFAIT

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. ATC ROUTES DU MONDE sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, ATC ROUTES DU MONDE dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifiée moins de vingt jours avant le début du forfait.

Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le

contrat moyennant le paiement de frais de résiliation appropriés et justifiables.

- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'annulation ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport

est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

ATC ROUTES DU MONDE a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès du Fonds Mutuel de Solidarité (FMS / UNAT - 8, rue César Franck - 75015 Paris). Les voyageurs peuvent prendre contact avec lui si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité d'ATC ROUTES DU MONDE.

Site Internet sur lequel il est possible de consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <https://www.lefrance.gouv.fr/afich-texte.do?cidtexte=JORFLEX00003624046&catégorielien=id>

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

L'ATC ROUTES DU MONDE est une association Loi 1901 dont le siège social est situé au 9 rue du Château Landon - 75010 PARIS et immatriculée au Registre ATOUT France sous le n° IM 075110072.

GARANT FINANCIER : FONDUS MUTUEL DE SOLIDARITE / UNAT - ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE : HISCOX

PRÉAMBULE

Absence de droit en rétraction

En application de l'article L211-28-12° du Code de la Consommation, le droit de rétraction n'est pas applicable aux prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou sous une périodicité déterminée.

Application des Conditions de Vente

Les présentes conditions s'appliquent à tout achat de prestations (forfaits, séjour en résidences) élaborées, produites, appartenant et/ou vendues par L'ATC ROUTES DU MONDE et complètent le descriptif préalable des prestations mentionnant notamment les caractéristiques essentielles des prestations, en vertu de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme.

Les présentes conditions s'appliquent uniquement à la vente des établissements en propriété et des voyages produits par L'ATC ROUTES DU MONDE et présentés dans son catalogue. Les séjours et voyages produits par d'autres organisateurs partenaires et les voyages de groupes constitués (Comités d'Entreprise, associations, groupes d'amis ...) font l'objet de conditions spéciales remises avant la conclusion du contrat.

« Voyageur » désigne les adhérents ou non-adhérents qui concluent le contrat avec L'ATC ROUTES DU MONDE ou bénéficient des prestations dudit contrat.

L'ATC ROUTES DU MONDE se réserve, avec l'accord du voyageur, la possibilité de modifier certaines des prestations proposées et signalées dans le descriptif remis au voyageur et notamment : les caractéristiques du voyage, le prix, les modalités de paiement, le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du séjour et les frais de résolution contractuels. La réservation d'un séjour et/ou d'un voyage implique d'accepter les présentes conditions particulières de vente. Une erreur d'impression est toujours possible. Nous attirons votre attention sur la déformation que subissent les bâtiments, chambres et piscines lorsque les photos sont prises au grand angle. Les photos sont publiées uniquement à titre d'illustration. Les surfaces des villas, appartements, mobil-homes, chambres, piscines, etc. sont approximatives et données à titre indicatif. Les travaux ou aménagements entrepris par les communes ou par des particuliers aux abords des sites loués ne sauraient engager notre responsabilité. Les informations touristiques sont données à titre indicatif, sur la base des renseignements fournis par les prestataires locaux. (Offices de tourisme, musées, monuments, piscines communales, établissements thermaux etc.).

ADHÉSION ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'ATC ROUTES DU MONDE étant une Association loi 1901, une adhésion (bulletin d'adhésion fourni sur simple demande) est demandée à chaque premier séjour de l'année en cours (du 1er Janvier au 31 Décembre). Montant de l'adhésion : consulter la brochure ou le site internet de l'ATC. Son montant n'est jamais inclus dans les tarifs des séjours indiqués dans nos catalogues (sauf indication contraire). Elle n'est jamais remboursée sauf si l'annulation du séjour est du fait de L'ATC ROUTES DU MONDE. Les adhésions temporaires individuelles ne sont valables que pour la durée de la prestation. Les adhésions prises dans le cadre d'un séjour en groupe ne peuvent être prises en compte pour les réservations indivi-

duelles ou familiales.

Des frais de dossier seront facturés aux adhérents non cheminots. L'ATC se réserve le droit de refuser ou d'écarter la participation à ses activités de tout adhérent dont la tenue serait de nature à nuire à leur bon déroulement. Compte tenu des difficultés inhérentes à certains voyages, séjours ou circuits, et de l'autonomie physique et psychique qu'ils impliquent, nous indiquerons pour chaque voyage son adaptation ou non aux personnes à mobilité et autonomie réduites. D'autre part, certains voyages nécessitent quant à eux une bonne condition physique : cela fait l'objet d'une mention particulière dans le descriptif du programme. D'une manière générale, tous les voyageurs doivent s'assurer qu'ils sont médicalement (physiquement et psychiquement) aptes à voyager. Les personnes faisant l'objet de mesure de protection doivent obligatoirement être accompagnées. Nous nous réservons la possibilité de ne pas donner suite à toute demande d'inscription non adaptée avec les contingences du voyage.

RÉSERVATIONS ET CONDITIONS DE RÉGLEMENT

Réservation

Toute demande de réservation peut se faire par téléphone, par correspondance, par e-mail et sur notre site internet.

La demande d'inscription doit être accompagnée d'un acompte représentant 30 % du montant global du séjour (sauf mention contraire). La réservation devient définitive à réception du premier acompte. A réception de celui-ci, une confirmation par mail ou par courrier vous sera adressée précisant le solde restant à payer. Ce solde devra être acquitté spontanément au plus tard trente jours avant la date de départ. En cas d'inscription moins de 30 jours avant la date de départ, la totalité du prix du voyage doit être acquittée. Nous n'adressons pas d'appel pour ce solde.

Les règlements peuvent s'effectuer en espèces, par chèque postal ou bancaire, par carte bleue, par virement bancaire, par paiement sécurisé sur le site internet, par chèques vacances (coupons ou dématérialisés) pour les destinations européennes. L'ATC ROUTES DU MONDE se dégage de toute responsabilité en cas d'erreur d'acheminement postal et de non réception d'un règlement. Il est conseillé d'utiliser un moyen sécurisé et garanti. Dans tous les cas, la réservation ne sera effective qu'à réception de l'acompte. Nous n'accusons pas réception des règlements.

Pour tout versement par correspondance, et quel que soit le moyen utilisé, il est recommandé de préciser le voyage ou le séjour auquel se rapporte ledit versement.

ATTENTION : Passés les délais ci-dessus indiqués, si nous n'avons pas reçu le règlement d'acompte ou de solde, nous considérerons la réservation comme annulée du fait du voyageur et appliquerons en outre les conditions d'annulation ci-dessous.

Nota : Pour les séjours en établissement de vacances, et pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra en aucun cas excéder le nombre de places du logement attribué ni le nombre de personnes mentionné sur le contrat.

Les prestations en supplément et non prévues dans le contrat de réservation, ainsi que les dépenses de nature personnelle sont à régler sur place avant la fin du séjour.

Pour toute demande ne pouvant être confirmée immédiatement lors de la réservation et nécessitant une réponse auprès du prestataire, un délai de réponse de 48h à 72h est nécessaire.

Dépôt de garantie

En formule locative, un état des lieux « entrant » sera effectué à l'arrivée, et il sera demandé un

chèque ou une empreinte carte bleue de caution (selon les destinations) dont le montant est indiqué dans le descriptif de chaque établissement. Il sera restitué en fin de séjour sous réserve que, lors de l'état des lieux « sortant », le matériel soit au complet et en bon état et que le logement soit laissé propre. Sinon dans le cas contraire, les frais appropriés pour la remise en état seront facturés en conséquence.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Nombre de participants

La réalisation de certains de nos voyages est soumise à un nombre minimum de participants. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, le voyage pourra être annulé par L'ATC ROUTES DU MONDE avec remboursement sans frais sous 14 jours au plus tard, dans les délais suivants :

- 20 jours avant le début du voyage pour les voyages de plus de 6 jours
- 07 jours avant le début du voyage pour les voyages de 2 à 6 jours
- 48h avant le début du voyage pour les voyages de 2 jours au plus

Éventuelles modifications techniques

Les programmes organisés supposent l'existence de contrats passés à l'avance avec de nombreux prestataires (transporteurs, hôteliers) et ne peuvent garantir de ce fait qu'aucun impondérable technique ne viendra modifier après coup les données initiales (changement d'horaires imposé par une compagnie aérienne, changement de jour de vol impactant sur la durée du programme, changement ou réquisition d'hôtels, mais de catégorie similaire, déroulement ou inversion de visites selon jour et heure d'ouverture des sites et musées).

Lorsque ces modifications ont lieu avant le départ, l'adhérent déjà inscrit est prévenu par mail prioritairement, ou à défaut par courrier. En cas de modification d'un élément essentiel causée par un événement extérieur à L'ATC ROUTES DU MONDE, cette dernière préviendra l'adhérent qui pourra, au choix, accepter la modification proposée ou résoudre son contrat sans frais, dans un délai de 8 jours. En cas d'absence de réponse dans le délai fixé, il est convenu que le voyageur accepte les modifications.

Lorsque ces modifications ont lieu pendant le voyage, seules les prestations prévues au programme qui ne seraient pas assurées ou qui seraient remplacées par des prestations de qualité inférieure donnent lieu à une réduction du prix et/ou à dédommagement. D'autre part, des retards d'aviation, des modifications d'horaires et/ou des changements d'aéroport à Paris indépendants de notre volonté peuvent avoir lieu. Dans ce cas, les responsabilités de l'ATC s'exercent selon les dispositions de l'article L211-16 du Code du Tourisme et des conventions réglementant la responsabilité des transporteurs aériens dont les limites sont opposables à L'ATC ROUTES DU MONDE.

L'ATC se réserve le droit de modifier ou d'inverser l'ordre des visites et excursions au programme, même en cours de déroulement, sans pour cela en altérer la qualité et le nombre.

CONDITIONS TARIFAIRES

Calculs des prix

Le prix forfaitaire estimé des voyages et des séjours est fixé en fonction du nombre de nuitées, qui peut différer du nombre de jours total. Sont inclus dans la durée totale du voyage : le jour de départ (à partir de l'heure de convocation au lieu de rendez-vous), le jour de retour jusqu'à l'heure d'arrivée prévue. Si

voiture voyage est avancé ou retardé en raison du transport aérien, l'ATC ROUTES DU MONDE ne peut se substituer aux manquements de la compagnie aérienne. Votre éventuelle indemnisation relèvera alors de la convention de Montréal.

Nos prix sont calculés sur la base d'un nombre minimum de participants, indiqué sur chaque programme de voyage.

Conditions de révision des prix

Tous les prix des voyages ont été calculés par rapport aux conditions économiques disponibles au 15 octobre de l'année N-1. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des fluctuations possibles des coûts de transport résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, des redevances et taxes afférentes aux services de voyage imposées par un tiers, y compris les taxes touristiques et des taux de change en rapport avec le contrat (en référence aux articles L211-12 et R. 211-8 & 9 du Code du Tourisme).

En cas de modification de l'une ou l'autre de ces données à la hausse comme à la baisse, l'ATC ROUTES DU MONDE se réserve le droit de modifier le prix de vente. L'ATC ROUTES DU MONDE notifiera la hausse à l'adhérent de manière claire et compréhensible sur un support durable, au plus tard 20 jours avant le départ. Le pourcentage de la variation de chaque paramètre s'appliquera sur la part du prix concernée et le contrat précisera les modalités de calcul.

En cas de hausse supérieure à 8%, le voyageur recevra dans les meilleurs délais une information claire, compréhensible et apparente, sur un support durable, relative à la hausse proposée et ses répercussions sur le prix, au délai de réponse du voyageur et aux conséquences de son absence de réponse quant à son choix entre l'acceptation de la modification ou la résolution du contrat. Dans ce dernier cas, le voyageur recevra le remboursement de tous ses paiements au plus tard 14 jours après la résolution du contrat.

Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être prise en considération au retour. Il appartient à l'adhérent d'apprécier avant son départ si le prix lui convient, en acceptant le principe qu'il s'agit d'un prix forfaitaire.

Les aides extérieures

Les Comités d'Entreprises, les CSE, les Services Sociaux, les Communes ou Etablissements Publics, et certaines entreprises attribuent des bourses ou des aides spécifiques. Nous pouvons les accepter sous certaines conditions précisées lors de l'élaboration du devis.

DÉTAIL DES PRESTATIONS

Un descriptif accompagne chacun des programmes en énonçant la liste précise des prestations qui s'y attachent. Il convient donc de se référer au programme de chaque voyage concerné.

Ne sont jamais compris (sauf exception signalée sur les descriptifs voyages) : l'adhésion à l'ATC, l'assurance optionnelle, le supplément chambre individuelle, les boissons, les éventuelles nuits de transit et les pré- et post-acheminements avant/après voyage pour ceux résidant loin du lieu de départ.

Transport aérien : Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site <https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-banr>. Nous attirons votre attention sur le fait que les billets d'aviation ne sont pas acceptés et perdent toute validité si les coupons n'ont pas été utili-

CESSION DU CONTRAT

Le voyageur peut céder son contrat à un tiers. Il doit impérativement informer l'ATC Routes du Monde de la cession du contrat par tout moyen permettant d'en accuser réception moyennant un préavis raisonnable et au plus tard 7 jours avant la date de début du voyage, en indiquant précisément le nom et l'adresse du cessionnaire et du participant au voyage, et en justifiant que celui-ci remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour ou le voyage.

Le cédant ou le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession, et devront acquitter les frais prévus à l'article 5.4 ci-dessous, correspondant à la modification apportée aux prestations de forfaits touristiques.

En revanche, le Client ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance. De plus, en cas de transport aérien si le billet est émis, il ne sera ni échangeable, ni remboursable, par les compagnies aériennes et dès lors, la cession du contrat de voyage pourra être assimilable à une annulation générant les frais prévus aux présentes Conditions Particulières de Vente.

POLITIQUE COMMERCIALE

Promotions : A certaines dates, nous pouvons être amenés à proposer des promotions. Nous informons notre clientèle que celles-ci n'ont aucun effet rétroactif par rapport aux clients déjà inscrits ayant payé un prix différent. Ceux-ci ne pourront prétendre à aucun remboursement de la différence de prix.

Données personnelles : Les informations recueillies dans les bulletins d'inscription ou d'adhésion d'ATC Routes du Monde ne seront utilisées qu'à des fins de gestion et ne feront l'objet de communications extérieures que pour satisfaire des obligations légales, réglementaires ou conventionnelles. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) consultables dans les mentions légales de notre site internet ou sur simple demande.

Photos : Les photos présentes dans nos publications « papier » ou dématérialisées peuvent

montrer des lieux qui ne figurent pas dans les programmes et qui constituent des illustrations représentatives des pays visités. Par conséquent, ces images ne constituent en rien des éléments contractuels.

CONDITIONS SPECIFIQUES AUX VILLAGES DE VACANCES, GÎTES, CAMPINGS ATC ROUTES DU MONDE

Les présentes conditions spécifiques à nos villages de vacances, gîtes et campings d'ATC Routes du Monde s'appliquent par dérogation aux Conditions Particulières de Vente ci-dessus sur les points suivants :

Conditions d'accueil

Arrivées et départs : Les séjours ont une durée habituelle d'une semaine débutant, en principe, le samedi.

Toutefois, il est possible, sous réserve d'un accord préalable de notre part :

-d'effectuer un séjour d'une durée supérieure ou inférieure à une semaine.

-d'arriver et de partir un autre jour que le samedi.

Sauf ces cas particuliers, quelle que soit la formule de séjour (pension complète, demi-pension ou location) :

-les arrivées s'effectuent entre 16 heures et 19 heures le samedi.

-les départs ont lieu à 9 heures le samedi suivant.

En pension ou en demi-pension, la première prestation est le dîner du jour d'arrivée, la dernière le petit déjeuner du jour de départ (sauf mentions contraires, les boissons ne sont pas comprises). En demi-pension, seul le petit déjeuner et le repas du soir sont compris.

Les hébergements sont attribués en fonction des disponibilités. En aucun cas l'ATC Routes du Monde ne peut vous garantir un logement spécifique. Toutefois, l'ATC Routes du Monde tentera de donner satisfaction à ses adhérents chaque fois que cela sera possible.

Les draps et les serviettes de toilette sont fournis dans toutes nos établissements en formule pension complète, demi-pension ; mais pas en location (service de location payant), sauf cas particulier.

Toute personne se présentant sur un lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde devra le régler à l'arrivée. En cas de refus, elle pourra se voir refuser l'accès à l'établissement.

Toute prolongation de séjour, quel qu'en soit le motif, entraînera une facturation correspondante, selon les conditions tarifaires en vigueur à la date concernée

Règlement intérieur : Un règlement intérieur est affiché dans chaque établissement. Le vacancier doit en prendre connaissance et le respecter.

Piscine : l'accès des enfants à la piscine ne peut se faire qu'avec l'accompagnement des parents et sous leur responsabilité. Nos piscines ne sont pas surveillées.

Animaux : Sauf exceptions précisées dans le descriptif de l'établissement, les animaux, quel qu'ils soient, ne sont acceptés dans aucun de nos établissements. Dans le cas de non-respect de ces règles et/ou de refus du paiement forfaitaire, nous attirons l'attention des adhérents sur les risques de se voir interdire l'accès de l'établissement. En tout état de cause, seuls les animaux de compagnie sont acceptés (chiens de défense exclus) et à jour de leurs vaccinations.

Taxe de séjour : Elle est collectée pour le compte des municipalités qui en fixent le montant, n'est pas incluse dans nos tarifs, mais précisée dans le contrat, et à régler sur place. Elle peut changer à tout moment, sur décision de la collectivité.

Les équipes sont disponibles au cours du séjour pour répondre aux doléances, résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et permettre de profiter pleinement du séjour.

Aides

Les Aides des CAF : Certains établissements sont agréés VACAF et sont indiqués dans la brochure. L'utilisation VACAF est soumise à l'acceptation de la prise en charge de la CAF. En cas de refus, il est de la responsabilité de l'allocataire de régler l'intégralité de son séjour. Dans tous les cas, il appartient au bénéficiaire de régler le montant de l'acompte initial dû, quel que soit le montant prévisible de l'aide.

Annulation du fait du client : Il sera obligatoirement retenu pour chaque participant inscrit les frais suivants :

- 30 € jusqu'à 91 jours du départ

- 10 % de 90 à 45 jours du départ

- 25% de 44 à 30 jours du départ

- 50% de 29 à 08 jours du départ

- 90% de 07 à 03 jours du départ

- 100% à moins de 03 jours du départ

Des conditions spécifiques sont applicables pour les réservations en "groupe".

Pour être dispensé de ces frais, il est possible de souscrire une Assurance Annulation, Interruption de séjour, auprès d'AREAS et dénommée KIT COVER ; tel que présenté au paragraphe ci-dessus « modifications ou annulation ».

Son coût s'élève à 4.5% du prix total du séjour pour le dossier de réservation, avec un minimum de 10€.

Cette formule prémunit contre la perte que constitue une annulation d'inscription, dans le cas des séjours dans les établissements de l'ATC Routes du Monde. Pour les autres établissements, il sera proposé une assurance individuelle optionnelle.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation après le séjour devra faire l'objet d'un courrier adressé, par lettre recommandée, avec avis de réception, à notre adresse, dans un délai de 15 jours après la fin du séjour. Il est nécessaire de spécifier, dans le courrier le numéro de la réservation, les lieux et dates du séjour et de joindre à tous justificatifs utiles à l'étude du dossier.

Si le client estime qu'il n'a pas reçu de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, il dispose de la faculté de recourir à la procédure de médiation dont les modalités de saisine sont accessibles auprès du Médiateur du Tourisme et des Voyages - MTV - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 ainsi que sur son site Internet : www.mtv.travel.

MODIFICATION. ANNULATION. CESSIION

Pour ce voyage, les conditions de vente de notre partenaire se substituent à celles de l'ATC, notamment en ce qui concerne les frais d'annulation.

Toute annulation doit être stipulée par écrit.

L'annulation individuelle des participants entraîne le paiement des pénalités suivantes :

- de la réservation à 65 jours avant le départ : Frais de dossier 50.00 € / personne,

- de 64 jours à 35 jours avant le départ : Pénalité de 30 % du forfait total par pax annulé,

- de 34 jours à 20 jours avant le départ : Pénalité de 60 % du forfait total par pax annulé,

- de 19 jours à la date du départ : Pénalité de 100 % du forfait total par pax annulé.

Tout billet émis est NON MODIFIABLE NI REMBOURSABLE.